



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique du sport

Question au Gouvernement n° 3269

Texte de la question

RECONVERSION DES SPORTIFS DE HAUT NIVEAU

M. le président. La parole est à M. Jean-Marie Geveaux, pour le groupe UMP.

M. Jean-Marie Geveaux. Monsieur le ministre de la jeunesse, des sports et de la vie associative, vous avez accompli un travail remarquable à la tête de votre ministère depuis 2002, nul ne le conteste. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

Vous avez commencé en organisant les états généraux du sport sur l'ensemble du territoire, qui ont abouti à de nombreux engagements tenus avec succès : l'accès au sport pour tous, en particulier les femmes et les personnes handicapées, le renforcement de la lutte contre le dopage, le développement des emplois sportifs, les aides supplémentaires aux sportifs de haut niveau et aux professionnels, ou encore, récemment, le nouveau statut de l'arbitrage.

Il vous tenait à cœur de tenir un dernier engagement, celui consistant à trouver les moyens de permettre aux sportifs de haut niveau de se consacrer pleinement à la compétition et d'envisager sereinement leur avenir professionnel. Pour cela, nous devons améliorer la protection sociale de ces sportifs et, à la fin de leur carrière, les accompagner dans leur reconversion professionnelle.

Lors du premier " Carrefour de la performance ", qui s'est tenu la semaine dernière à l'INSEP, le Premier ministre a donc annoncé en votre présence d'importantes mesures très attendues par le monde sportif.

Plusieurs députés du groupe socialiste. Allô ? Allô ?

M. Jean-Marie Geveaux. Monsieur le ministre, pouvez-vous nous rappeler ces différentes mesures et nous préciser à partir de quand elles seront effectives ? (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de la jeunesse, des sports et de la vie associative.

M. Jean-François Lamour, *ministre de la jeunesse, des sports et de la vie associative*. Il est bon d'évoquer la reconnaissance de la nation envers ces sportifs qui passent beaucoup de temps à leur préparation et à leur entraînement. Il est de notre devoir de les accompagner.

Les mesures annoncées par le Premier ministre complèteront effectivement les actions déjà menées à ce jour - modernisation des filières de haut niveau, des pôles France et Espoirs, rénovation totale de l'INSEP pour un montant de 120 millions d'euros, refonte avec Gilles de Robien des sections de sport études, renforcement de la coopération entre le ministère des sports et celui de l'éducation nationale, meilleur accompagnement de nos athlètes dans leur formation et meilleure protection de leur santé - vous avez d'ailleurs adopté à l'unanimité la loi sur la protection des sportifs et la lutte contre le dopage.

Cependant, il nous fallait encore travailler à l'insertion et la reconversion des athlètes de haut niveau, conformément à la demande exprimée par la commission des athlètes du Comité olympique français. Le Premier ministre a donc annoncé l'augmentation du nombre de contrats d'insertion professionnelle - CIP - qui permettent aux sportifs d'être pris en charge par une entreprise et de bénéficier dans ce cadre d'un emploi du temps modulé et d'une aide de l'État. Mon collègue Renaud Dutreil va d'ailleurs labelliser ces entreprises, en particulier les PME-PMI, qui bénéficieront d'une déduction fiscale en matière de mécénat de compétences. Le nombre de CIP va donc être porté de 500 à 650, ce qui représente un effort supplémentaire d'un million d'euros de la part de l'État.

Nous allons également travailler à la prise en charge par l'État des cotisations versées à l'assurance maladie et au régime vieillesse pour les athlètes touchant moins de 6 500 euros par an. Certains d'entre eux ne bénéficient d'aucune couverture sociale ! Nous allons donc faire en sorte qu'ils puissent s'entraîner et se préparer aux grandes compétitions en toute sérénité.

Le troisième point consiste en la possibilité offerte aux sportifs de haut niveau de se constituer une épargne salariale qu'ils pourront ensuite utiliser pour financer un plan de reconversion ou de création d'entreprise à la fin de leur carrière.

Nous demandons beaucoup à ces sportifs, compte tenu de la concurrence exacerbée entre les nations. Les mesures qui viennent d'être annoncées en leur faveur constituent l'une des pierres de l'édifice que nous bâtissons pour eux, pour les accompagner et les aider à représenter notre pays partout dans le monde.
(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire et sur quelques bancs du groupe Union pour la démocratie française.)

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marie Geveaux](#)

Circonscription : Sarthe (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 3269

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : jeunesse et sports

Ministère attributaire : jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 février 2007

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 15 février 2007